

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2022

Le 17 janvier 2022 à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Henri DAUCÉ, Maire, à la salle du Pré Vert afin de garantir les conditions de distanciation physique indispensables au contexte de crise sanitaire en cours.

Présents : Henri DAUCÉ ; Catherine DESCAMPS, Laurent BEUCHET, Catherine BAUDRIER, Philippe BARDEL, Anne SIDRE (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Serge AUBERT, Mohamed EL YAZIDI, Didier BELLAMY, Valérie ÉTIENNE, Ronan FARAULT (conseillers délégués) ; Jeannine COLLET, Laurence NICOLAS, Franck CHAUVEL, Patrice GOUALLIER, Laurence DUFOUR, Éline FROTIN, Marie-Hélène DAUCÉ, Manuel DE OLIVEIRA, Christine ROUSSIN, Ludovic ÉPAILLARD (à partir de 20h45), Dominique LE GUEU.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel RENAUD (procuration à Mohamed EL YAZIDI), Anne DELAUNAY (procuration à Laurent BEUCHET), Gwénaëlle LORRET (procuration à Marie-Hélène DAUCÉ), Raphaëlle CARDON (procuration à Catherine BAUDRIER).

Secrétaire de séance : Didier BELLAMY.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à approuver, s'ils en sont d'accord, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 décembre 2021. Celui-ci est adopté à l'unanimité des votants.

INTERVENTION D'UN REPRÉSENTANT DE LA POSTE SUR LE DEVENIR DU SERVICE POSTAL À ROMILLÉ

M. Vincent DUBLY, de la Direction de La Poste, intervient devant le Conseil municipal pour évoquer l'avenir du service postal à Romillé. Il fait notamment savoir que l'activité « courrier », qui constitue le métier historique de La Poste, est depuis plusieurs années en baisse structurelle et inéluctable. La société conserve cependant une obligation de présence sur le territoire. Celle-ci peut s'exercer via un bureau de poste, ou de plus en plus souvent désormais, par l'intermédiaire d'agences postales communales ou de relais postaux chez des commerçants habilités. À Romillé, l'activité du bureau de poste a diminué drastiquement et continuellement depuis 10 ans, et ses horaires d'ouverture ont suivi ce mouvement. M. DUBLY affirme que La Poste ne fermera pas le bureau de Romillé sans accord de la Commune. Par contre, ses horaires d'ouverture pourraient encore être réduits. C'est pourquoi, La Poste ambitionne aujourd'hui de nouvelles modalités pour maintenir un service postal de qualité à Romillé. L'ouverture récente de l'espace France Services intéresse notamment la société, d'autant que l'expérience montre que beaucoup d'agences postales communales ont été mutualisées ces dernières années avec des « France Services », et que cela fonctionne plutôt très bien. M. DUBLY y voit d'ailleurs un possible accord gagnant-gagnant : les usagers, la Collectivité et La Poste pourraient tous en effet trouver bénéfice d'une telle évolution (étant précisé qu'une indemnisation mensuelle de près de 1 050 € est accordée pour le fonctionnement d'une agence postale, et qu'une aide à l'aménagement des locaux, pouvant aller jusqu'à 30 000 €, est aussi possible). Un débat est ensuite organisé sur ce sujet avec les membres du Conseil municipal. Quelques-uns craignent, en le regrettant, que la suppression du bureau de poste de Romillé, et son remplacement par une agence postale communale ou un relais postal, soit déjà actée. M. le Maire précise qu'il n'en est rien, mais souligne que la Commune devra toutefois se positionner très rapidement dans ce dossier, en conservant toujours à l'esprit l'intérêt de l'utilisateur. En effet, les choix à faire ne manqueront pas d'impacter le futur pôle social et culturel actuellement à l'étude sur le secteur à l'Encrier, au sein duquel sera demain hébergé l'espace France Services.

DÉLIBÉRATIONS

Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des votants, et par anticipation du vote budgétaire qui interviendra en avril prochain, d'ouvrir des crédits en section d'investissement du budget 2022, pour un montant total de 131 000 €. Il s'agit principalement de crédits de travaux (afin d'engager la renaturation du chemin de la Houtais) mais également d'études (études préliminaires pour l'aménagement des espaces autour de la salle de tennis et pour la restructuration de la cuisine du restaurant scolaire).

Cession de supports numériques aux bibliothèques de La Chapelle-Chaussée et de Langan

Dans le cadre du Contrat de Territoire, la Commune a acquis en 2021, par un achat groupé, divers supports numériques pour équiper les bibliothèques de Romillé, de La Chapelle-Chaussée et de Langan. À l'unanimité, le Conseil municipal accepte de céder aux communes concernées les biens acquis dans ce cadre, déduction faite des subventions obtenues du Département (soit pour un montant de 391,34 € concernant La Chapelle-Chaussée et de 599,86 € concernant Langan).

Attribution d'une subvention à l'AS Romillé (pour la section Pétanque)

Par 22 voix « pour » et 5 abstentions, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 2 000 € à l'AS Romillé, au bénéfice de sa section « pétanque ». Il s'agit de soutenir cette section qui doit faire face à des charges spécifiques du fait de l'utilisation d'un local privé, en période hivernale ou par mauvais temps.

Participation financière aux investissements du SIM

Le Syndicat Mixte de Musique « le SIM », basé à Tinténiac et auquel la Commune adhère, projette en 2022 d'investir une somme de 20 000 € pour équiper les salles du collège de Romillé, qu'il utilise pour dispenser ses cours localement. Le financement se ferait via un emprunt, dont le remboursement serait assuré par les communes bénéficiaires (soit, concernant Romillé, environ 8 000 € étalés sur 3 ou 4 ans). Le Conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à ce projet et s'engage à y contribuer financièrement.

Convention de mise à disposition de jardins sis rue de la Chauvrais au profit de la Commune

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec le bailleur social Neotoa, pour la mise à disposition d'espaces situés près de l'immeuble sis au 9 rue de la Chauvrais. L'objectif est d'y développer un « projet jardin », au bénéfice des résidents et d'habitants de Romillé.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée, depuis la séance du 15 novembre dernier. Il s'agit notamment :

- ◆ de la renonciation au droit de préemption urbain dont dispose la Commune (par délégation de Rennes Métropole) sur une demi-douzaine de biens récemment mis en vente.
- ◆ des marchés passés avec les associations GREZIA et LPO Bretagne pour la réalisation d'inventaires naturalistes dans le cadre de l'atlas communal de la biodiversité, pour un montant total de 24 900,00 € HT)
- ◆ des subventions demandées au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, dans le cadre du volet « fonctionnement » du contrat de territoire en cours, pour 1) l'achat de supports numériques pour les bibliothèques du secteur (subvention demandée de 2 000 €) et pour l'entretien des chemins de randonnée de la commune (subvention demandée de 1 418,60 €).
- ◆ de la location à Mme Elise GOVIN, à compter du 15 décembre 2021, du logement communal situé au 1^{er} étage de l'immeuble sis 6 Résidence de la Poste à Romillé, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 523,42 €.
- ◆ des subventions d'investissement demandées au titre de la DETR, pour 1) la réalisation de travaux de grosses réparations dans la salle des sports Anita Conti (subvention demandée de 35 617 €) et 2) la réalisation de travaux de rénovation et de mise aux normes du groupe scolaire public (subvention demandée de 32 550 €).
- ◆ du marché passé avec la société ATMOS SÉCURITÉ pour l'exercice de missions de sécurité incendie au nom de la Commune, lors d'événements accueillant de 300 à 500 personnes dans la salle Le Pré Vert. Ce marché à prix unitaire, et d'une durée de 4 ans maximum, est estimé à 5 000 € HT par an, soit 20 000 € HT maximum (le taux horaire de la prestation étant fixé à 20 €, révisable annuellement, avec majoration les soirs, dimanches et jours fériés).
- ◆ du marché passé avec l'entreprise ALTEA NOVA, dont le siège social est situé 101 Rue de Rennes à Pléchâtel, pour les travaux de requalification paysagère du chemin creux de la Houltais (phase 2 : renaturation). Le montant du marché est de 75 109,28 € HT.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (PRINCIPAUX POINTS À SIGNALER)

- ◆ **Projet « Espacil » à la Mettrie** : M. Laurent BEUCHET attire l'attention du Conseil municipal sur la vente prochaine de la parcelle restée libre dans le lotissement de la Mettrie, au 1 rue Paul Émile Victor. L'acheteur est la société Espacil Habitat, qui va y construire un immeuble social de 22 logements. Le permis de construire cet immeuble a été délivré en mai dernier.
- ◆ **Programmation du secteur de l'Encrier** : Mme Marie-Hélène DAUCÉ prend acte de la décision de la majorité municipale de maintenir une seule personne de son équipe au sein du Comité de Pilotage qui a été constitué pour suivre l'étude de programmation urbaine et architecturale du secteur de l'Encrier. Elle fait savoir en être très déçue. En effet, ce projet intéresse fortement la minorité et celle-ci souhaite donc s'y investir pleinement. M. le Maire rappelle que l'ensemble du Conseil municipal sera, à un moment ou à un autre, associé à l'élaboration de ce projet, via notamment les commissions municipales ou les ateliers thématiques. L'objet du Comité de Pilotage est avant tout de piloter techniquement l'étude engagée. Ce n'est pas une instance politique.